

La CGT FP de la DiSI Paris-Champagne informe

19 septembre 2012

Compte-rendu de la rencontre avec le Directeur du 13 septembre 2012

Une rencontre « informelle » était organisée le 13 septembre dernier à la demande du Directeur, pour donner quelques éclairages sur la situation complexe des emplois à la DiSI Paris-Champagne en prélude au Comité technique local qui doit se dérouler le 26 septembre prochain. Nous reviendrons sur ces points lors du compte-rendu du CTL proprement dit.

La délégation de la CGT Finances Publiques composée de Thierry LERMINE (ESI Paris-Montreuil NDV), d'Hervé PERESINI (ESI Paris-Montreuil NDV), et de Michel RISACHER (ESI Nemours), a profité de cette rencontre pour poser 4 questions d'une certaine actualité dont les collègues trouveront le détail ci-dessous.

Plan de qualification ministériel 2012 :

Ce document très important pour le mécanisme des avancements de grade par promotion décisionnelle (listes d'aptitude, tableaux d'avancement) a enfin été signé.

B. LIMAL, délégué du Directeur général, a indiqué que les agents promus au 1er Septembre 2012 seraient vraisemblablement rémunérés dans leur nouveau grade sur la paye de Novembre avec effet rétroactif au 1^{er} septembre.

Nous avons réitéré ce que nous avons écrit dans le communiqué de la section sur le sujet : c'est la première fois que cela arrive, et c'est proprement scandaleux !

Projet de transfert des informaticiens des sites NDV-Montreuil sur le site de PAGANINI :

M.LUX nous a informé que le chef du bureau BP2C, initiateur de ce projet très contesté par les agents, est parti et qu'il n'a pas été remplacé pour le moment, ce qui mettrait le projet en « stand by ». Par ailleurs, le Directeur n'est pas convaincu de la pertinence de cette action et n'y est pas favorable (« on sait ce qu'on a à y perdre, on ne sait pas ce qu'on a à y gagner »). A suivre donc sachant que l'immense majorité des agents a signé la pétition intersyndicale CGT FP, Solidaires FP et FSU FP...

Perte de l'activité REC-MEN-RAR au printemps 2013 :

Les agents du service de liaison recouvrement en poste actuellement à Montreuil Fédération sont hiérarchiquement rattachés à la DRFIP 75 mais leur implication directe dans l'activité informatique ne faisant pas de doute, M.LUX nous informe de sa participation à la réunion informelle qui doit avoir lieu à leur sujet le 14 Septembre 2012, présidée par M.NIZOUX, responsable du pilotage des ressources.

En ce qui concerne les programmeurs, selon M.LUX « l'étude est en cours » : Philippe RAMBAL, Directeur du Pôle pilotage du réseau, n'a pour le moment pas encore validé les proposi-

ons entérinant la concentration de l'exploitation REC-MEN-RAR de Montreuil sur les ESI de Strasbourg et Limoges ; il doit s'exprimer sur cette question en Octobre prochain.

Si certaines missions sont redéfinies, les programmeurs REC seront invités à y prendre part. M.LUX répond de manière favorable à une demande de la CGT sur le plan de formation à prévoir en cas de reconversion, mais il fixe une condition : que les agents montrent une « réelle volonté de progresser en rapport avec les propositions qu'on leur fera »...

Dans tous les cas, l'affectation cible se situera sur la résidence de Montreuil, laquelle comprend désormais deux ESI (Fédération et Blanqui).

Editique de Créteil :

Bien que le 8 Août dernier, la Direction ait officiellement informé les agents de l'Editique de la fermeture de leur service en Février 2013, la CGT n'admet pas que la fin d'activité soit actée au vu de la production conséquente qui continue d'être assurée par ce site.

M. LUX nous informe que les agents qui étaient en poste dans ce service en Novembre 2004 peuvent prétendre au régime spécial d'indemnisation. Ce dernier peut donner droit au versement de quatre années de primes TAI. M.LUX a invité les agents à exprimer leurs souhaits de reconversion, lesquels devront être matérialisés sous forme de demande de mutation prioritaire pour « raison de restructuration ».

A noter qu'à cette occasion, ils pourraient demander à être affectés au futur Centre de Traitement des Chèques (à ne pas confondre avec le Centre d'encaissement) dont l'activité doit démarrer en avril 2013. Problème : comment mentionner sur un imprimé de demande de mutation un site qui n'existe pas encore ?